



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

N°: 204  
No.:

Le 21 novembre 1986

## SIGNATURE PAR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS DE L'ACCORD SUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le secrétaire d'État américain, George P. Shultz ont signé aujourd'hui un accord visant une collaboration étroite dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile.

Signé à Ottawa lors d'une cérémonie marquant la fin de la réunion bilatérale trimestrielle du SEAE et de son homologue américain, ce nouvel Accord part du principe que la sécurité de l'aviation civile, de ses passagers et de ses équipages est une condition fondamentale à l'exploitation de services aériens internationaux. En vertu de cet Accord, le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis s'engagent à échanger des informations et à se prêter toute l'aide mutuelle nécessaire pour prévenir les actes illégaux menaçant la sécurité des avions, des passagers, des équipages, des aéroports et des installations de navigation aérienne.

Conformément aux normes de sécurité de l'aviation, les deux pays demanderont à leurs autorités aéroportuaires et transporteurs aériens respectifs de se soumettre aux dispositions, et chacun autorise l'autre partie contractante à demander à ses transporteurs d'observer ces normes. Les deux pays acceptent également de veiller à ce que soient prises sur leur territoire des mesures efficaces de protection des avions, d'inspection des passagers et des bagages à main et de contrôle adéquat des équipages, de la cargaison (y compris les bagages) et des provisions des avions, avant et pendant l'embarquement et le chargement.

.../2